

Vous venez de retirer **une demande d'installation** pour une **installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter**.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, toute installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter doit faire l'objet de deux contrôles :

- un contrôle de conception : examen préalable du projet
- un contrôle de réalisation : contrôle de la bonne exécution des travaux

Qu'est-ce qu'un contrôle conception ?

Le contrôle conception vous permet de faire valider votre projet par le SPANC. Pour cela nous vérifions que votre projet soit bien adapté aux contraintes de votre terrain (nature du sol, surface, pente...) et soit bien dimensionné. **Le formulaire ci-joint doit être complété et retourné avec une étude de conception** et, éventuellement un plan de situation, un extrait cadastral de la parcelle, le plan de masse déposé dans votre permis de construire.

A réception de votre dossier, le SPANC instruit votre demande et émet un rapport de conformité.

Remarque : Lorsque vous déposez une demande de permis de construire en mairie, vous devez joindre l'attestation de conformité du SPANC sur votre projet.

Qu'est-ce qu'un contrôle travaux ?

Vous pouvez consulter des entrepreneurs pour réaliser les travaux après la réception de l'avis conforme du SPANC sur votre projet.

Le contrôle travaux a pour objectif de vérifier que l'entrepreneur que vous avez missionné réalise les travaux dans les règles de l'art, et qu'ils soient conformes à votre projet.

Ces contrôles sont réalisés, à tranchée ouvertes, par les techniciennes du SPANC de Vienne Condrieu Agglomération. Merci de bien vouloir prévenir au 04 82 06 33 00, au moins 48 h avant le recouvrement des tranchées.

Est-ce facturé ?

Afin d'assurer le recouvrement des charges inhérentes au fonctionnement du SPANC, les bénéficiaires des contrôles sont assujettis aux redevances correspondantes conformément à la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 24 janvier 2018.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le SPANC au 04 82 06 33 00